

RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2010

Étaient présents : Mesdames, Messieurs Daniel CHRISTEL, Élisabeth LÊ-GERMAIN, Thomas LAGRANGE, Jean BEAUVICHE, Gilbert BÉNAS, Odile DALIA, Sylvie DELFORGE. Richard DRILLIEN, Jean DUPARD, Nicole LEFEUVRE, Patricia MICHELIN, Valérie PONSOT.

Absents excusés : Messieurs Joël MICHAUD qui a donné procuration à Daniel CHRISTEL, Éric DAVANTURE qui a donné procuration à Richard DRILLIEN, Willy MINIAU qui a donné procuration à Jean BEAUVICHE.

Secrétaire de séance élue : Madame Sylvie DELFORGE.

1. Décision modificative n°4 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la somme inscrite au chapitre 66 du budget communal primitif n'est pas suffisante pour régler la totalité des frais liés aux emprunts.

Il propose d'opérer un transfert d'un montant de 1 200 € au chapitre 66 en provenance du chapitre 011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE l'augmentation de crédit du chapitre 66 et la diminution du chapitre 011 selon les écritures suivantes :

Désignation	Diminution des crédits ouverts	Augmentation des crédits ouverts
D 6232/011	1 200 €	
TOTAL	1 200 €	
D 66111/66		1 200 €
TOTAL		1 200 €

2. Décision modificative n°5 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la somme inscrite au chapitre 16 du budget communal primitif n'est pas suffisante pour régler la totalité des frais liés aux emprunts.

Il propose d'opérer un transfert d'un montant de 2 500 € au chapitre 16 en provenance du chapitre 20.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE l'augmentation de crédit du chapitre 16 et la diminution du chapitre 20 selon les écritures suivantes :

Désignation	Diminution des crédits ouverts	Augmentation des crédits ouverts
D 2031/20	2 500 €	
TOTAL	2 500 €	
D 1641/16		2 500 €
TOTAL		2 500 €

3. Décision modificative n°6 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la somme inscrite au chapitre 66 du budget assainissement primitif n'est pas suffisante pour régler la totalité des frais liés aux emprunts.

Il propose d'opérer un transfert d'un montant de 1 200 € au chapitre 66 en provenance des chapitres 022 et 011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE l'augmentation de crédit du chapitre 66 et la diminution des chapitres 022 et 011 selon les écritures suivantes :

Désignation	Diminution des crédits ouverts	Augmentation des crédits ouverts
D 615/011	450 €	
D 6228/011	500 €	
D 022/022	250 €	
TOTAL	1 200 €	
D 66111/66		1 200 €
TOTAL		1 200 €

3. Décision modificative n°7 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la somme inscrite au chapitre 16 du budget assainissement primitif n'est pas suffisante pour régler la totalité des frais liés aux emprunts.

Il propose d'opérer un transfert d'un montant de 1 500 € au chapitre 16 en provenance du chapitre 23.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE l'augmentation de crédit du chapitre 16 et la diminution du chapitre 23 selon les écritures suivantes :

Désignation	Diminution des crédits ouverts	Augmentation des crédits ouverts
D 2313/23	1 500 €	
TOTAL	1 500 €	
D 1641/16		1 500 €
TOTAL		1 500 €

4. Décision modificative n°8 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la somme inscrite au chapitre 67 du budget communal primitif n'est pas suffisante pour procéder à l'annulation d'un titre de l'année 2009.

Il propose d'opérer un transfert d'un montant de 350 € au chapitre 67 en provenance du chapitre 012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE l'augmentation de crédit du chapitre 67 et la diminution du chapitre 012 selon les écritures suivantes :

Désignation	Diminution des crédits ouverts	Augmentation des crédits ouverts
D 6413/012	350 €	
TOTAL	350 €	
D 673/67		350 €
TOTAL		350 €

5. Bois et forêts :

➤ **Affouages 2010-2011 :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le prix des affouages pour la saison 2010/2011.

Le tarif actuel est de 15 euros la coupe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de fixer le tarif des affouages pour l'année 2010/2011 à 15 euros la portion de bois.

➤ **Destination des coupes 2011 - Parcelle 19**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les projets concernant les coupes pour l'exercice 2011 de la parcelle n°19.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, FIXE comme suit la destination des produits :

- 1) La vente des arbres de futaies affouagères de la coupe n°19 s'effectuera par les soins de l'ONF en 2011 (abattage entre le 15 février et le 15 mars 2012).
- 2) La délivrance du taillis, des houppiers et des petites futaies (diamètre : 35 cm et moins)
 - 2.1- *Mode de partage* : sur pied et par habitant
 - 2.2- *Garants* : le Conseil municipal nomme comme garants responsables :
MM FREAUX Jean-Louis, BENAS Gilbert, GAILLARD Roland, Mme PONSOT Valérie
 - 2.3- *Délais d'exploitation*: abattage et façonnage : 15 avril 2012 – débardage : 31 octobre 2012
 - 2.4- *Autres clauses* : mise en andains des rémanents.
- 3) La Commune ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement de la coupe délivrée ci-dessus.

➤ **Vente des petites futaies par l'ONF – Parcelle n°24**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une délibération, en date du 27 août 2009, prévoyait l'inscription de la parcelle n°24 à l'assiette des coupes pour l'exercice 2010.

Compte tenu de l'importance des petites futaies présentes dans cette parcelle, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier leurs ventes à l'ONF.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, AUTORISE l'ONF à vendre les petites futaies situées sur la parcelle n°24, **AUTORISE ET CHARGE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

➤ **Prix de vente têtes de chênes - Parcelle n°23**

Exposé de Monsieur le Maire

Suite à la délibération prise en date du 23 septembre 2008 concernant l'inscription de la parcelle n°23 à l'état d'assiette des coupes pour l'exercice 2009, Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente des têtes de chênes restantes des arbres abattus à 10 € l'unité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE le prix de vente des têtes de chênes à 10 € l'unité pour la parcelle n°23.

6. Tarification de l'Éveil Corporel :

Madame LÊ-GERMAIN, adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la cotisation annuelle de l'éveil corporel pour la saison 2010/2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, DÉCIDE de fixer la cotisation annuelle à 53 euros.

7. Dénonciation de la convention avec le Comité de Jumelage Saint-Désert / Manternach

Partant du constat qu'il n'y a plus d'activité d'échange entre la Commune de Saint-Désert et la Commune de Manternach, puisque la Commune n'a été associée à aucune rencontre depuis le début de son mandat, Monsieur le Maire expose que le Comité de Jumelage a également manqué à ses engagements :

- d'une part en ne transmettant pas à la municipalité son rapport d'activité et financier de l'année écoulée (article 10 de la convention)
- d'autre part en ne convoquant pas les deux représentants du Conseil Municipal, désignés par délibération du 23 septembre 2008, à son Conseil d'Administration (article 12 de la convention).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de résilier la convention entre la Commune de Saint-Désert et le Comité de Jumelage pour faute liée à la non-exécution des obligations contractuelles du Comité de Jumelage, conformément, à l'article 14 de ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RÉSILIE la convention passée entre la Commune de Saint-Désert et le Comité de Jumelage pour faute liée à la non-exécution des obligations contractuelles du Comité de Jumelage, conformément, à l'article 14 de ladite convention.

8. Convention avec la Commune de Rosey : mise à disposition du personnel technique communal

Monsieur le Maire expose que suite à l'absence temporaire de leur cantonnier, la Commune de Rosey souhaite que la Commune de Saint-Désert mette à disposition l'un de ses agents techniques afin d'effectuer différents travaux d'entretien des espaces verts.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place une convention et de fixer le tarif horaire pour la mise à disposition de cet agent municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un agent technique communal pour effectuer des travaux d'entretien des espaces verts.
- **FIXE** le tarif horaire d'intervention à 25 €/heure.
- **AUTORISE et CHARGE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Recrutement de deux animateurs

Madame Elisabeth LE-GERMAIN annonce au Conseil Municipal :

- Aurélie LACOSTE (animatrice du Centre de loisirs) a quitté son poste CAE (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi) au 31 Août 2010 pour reprise de ses études. Suite à un nouveau recrutement, Melle Laurie MORNET la remplace depuis le 9 septembre 2010 avec une période d'essai d'un mois.
- Le renouvellement du contrat de Laëtitia DUBOIS (animatrice du Cyberespace) n'étant pas possible. Il a fallu recruter une autre personne, la candidature de Monsieur Julien JEANNEAU a été retenue, son CAE prendra effet à compter du 27 octobre 2010 pour une durée de 6 mois reconductible.

Monsieur Jean BEAUVICHE annonce le remplacement d'Aurélie DEBANDE par Céline TROGNEUX, psychologue, sur un temps partiel de 3 heures le mercredi après-midi dans le cadre du CCAS. Elle est spécialisée aussi bien pour les enfants, famille en difficulté et soutien aux personnes âgées.

2. Subventions «Cœur de Village» et «Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux»

Les subventions pour les travaux «Cœur de Village et Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux» ont été versées en totalité pour la restauration de la Place Romaine soit 69 430,00€, et à 90 % pour la rue des Anciennes Halles soit 40.419,00 €.

Pour information, la subvention du Grand Chalon dans le cadre du Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux, pour le futur plan de la Commune qui sera implanté vers le cimetière, est accordée pour un montant de 3 556,00 €.

3. État d'avancement du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Lors de la dernière commission d'élaboration du P.L.U., en présence des services du Département et du Grand Chalon, plusieurs points ont été précisés par Monsieur le Maire quant aux orientations communales. Le document final du PADD, sera amendé dans ce sens avant les études de zonages. Une nouvelle réunion est fixée le vendredi 05 novembre 2010 à 14h30.

4. Projet de cantine scolaire, compte-rendu de la réunion avec le CAUE

Madame LE-GERMAIN indique qu'une réunion de travail a eu lieu avec l'architecte du CAUE pour établir des propositions concernant le projet de la «cantine scolaire».

Le CAUE peut nous accompagner dans la conception de nos travaux et dans l'étude des marchés et notamment lors de l'ébauche du cahier des charges.

5. Projet de réaménagement de la Place Carrée

Monsieur le Maire informe qu'une réunion de travail s'est déroulée en compagnie du cabinet Guilloux en septembre dernier.

Au cours de cette réunion plusieurs aspects ont été évoqués : enfouissement des réseaux, mise en sécurité de la place,...

Monsieur Guilloux transmettra ses propositions lors d'une prochaine réunion.

6. Aménagement de trottoirs Avenue de Bourgogne

Les travaux d'aménagement de trottoirs Avenue de Bourgogne à l'entrée du village sont terminés. Ces travaux sont réalisés dans le cadre du PIIC (Programme d'Intervention pour l'Investissement Communal). Le montant total des travaux est de 18 500,30 € HT soit 22 126,36 € TTC. La Commune sera subventionnée à hauteur de 3.000,00 € (au lieu de 6.000 € au départ). La plantation des arbres sera réalisée ultérieurement.

7. Bilan de la rentrée scolaire 2010/2011 :

Le nombre **total d'enfants est de 69** pour cette rentrée scolaire contre 71 en 2009/2010 et 59 en 2008/2009. Le détail de la répartition des sections est décrit ci-dessous :

Maternelle	Enfants	dont
Petite section	6	1 Rosey
Moyenne section	9	2 Rosey
Grande section	9	
TOTAL	24	

Elémentaire	Enfants	Dont
CP	11	2 Rosey + 1 Sainte Hélène
CE1	13	2 Rosey
CE2	4	1 Rosey
CM1	9	1 Sainte Hélène + 1 Saint Gervais sur Couches

CM2	8	1 Givry
TOTAL	45	

8. Balades Vertes, installation de poteaux indicateurs et marquage au sol

Monsieur Thomas LAGRANGE informe le Conseil Municipal que la Commune est dans l'attente de recevoir la troisième maquette du Totem de départ des Balades Vertes.

Le livret indiquant le détail des randonnées sera établi par l'office de Tourisme de Givry.

10. Grand Chalon : rapport annuel sur la gestion des déchets

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2009 du Grand Chalon relatif au tri des déchets.

Il en ressort que le tri des déchets est encore à améliorer et que la participation de tous les citoyens est demandée pour diminuer le coût global de ce service.

Ce rapport est consultable en Mairie.

11. Location des logements communaux :

Monsieur Le Maire annonce que le logement T3 situé dans l'Ancienne Mairie sera disponible à compter du 1^{er} novembre 2010. Le prix est de 494,72 € charges comprises.

12. Illuminations 2010 :

Le budget alloué aux illuminations est de 3000 €. Quelques propositions ont été lancées. L'illumination de l'église sera privilégiée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.